



Énergie Renouvelable

L'industrie de l'Énergie Renouvelable

CNA Canada est reconnue pour offrir des produits d'assurance de première qualité au secteur de la construction et au secteur manufacturier. L'émergence de l'énergie renouvelable a créé de nouvelles opportunités et de nouveaux défis pour les entrepreneurs et fabricants canadiens. Alors que ces derniers tirent parti des opportunités qu'offre le marché de l'énergie renouvelable, CNA est là pour leur fournir des solutions d'assurance flexibles, leur offrant une protection optimale et l'expertise dont ils ont besoin pour se développer.

Garanties disponibles

Nous pouvons combiner le meilleur des garanties oneworld^{MD} pour les entreprises d'énergie renouvelable, incluant :

- Biens
- Responsabilité civile
- Responsabilité civile complémentaire
- Responsabilité civile excédentaire
- Assurance des risques divers
- Assurance automobile commerciale
- Assurance revenus d'entreprise
- Bris des machines
- Assurance contre la malhonnêteté, la disparition et la destruction
- Assurance internationale
- Information Risk (CNA NetProtect360^{MD})

Catégories Ciblées : Secteur Manufacturier

- Fabrication de fils métalliques
- Fabrication de fils et câbles électriques

- Ateliers d'usinage
- Fabrication d'équipement électrique
- Fabrication de pièces électriques
- Concessionnaires et distributeurs d'équipement solaire, éolien et géothermique

Garanties Spécialisées – Secteur Manufacturier

- Extension de l'avenant des biens du fabricant
- Garantie Erreurs et omissions du fabricant

Catégories Ciblées – Construction

- Installateurs de systèmes solaires photovoltaïques
- Électriciens commerciaux spécialisés en énergie solaire
- Entrepreneurs géothermiques
- Entrepreneurs en énergie éolienne

Garanties spécialisées – construction

- Responsabilité civile des exploitants d'appareils de levage
 - Assurance des chantiers
 - Assurance de responsabilité globale des chantiers
 - Plafonds annuels globaux relatifs à un projet
 - Responsabilité civile professionnelle
- Renonciation à la franchise pour système antivol
 - Assurance perte de revenus d'entreprise liée au matériel d'entrepreneur

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec votre souscripteur CNA local ou visitez cnacanada.ca.